



# Foyer Rural de Seysses

Association loi 1901 n°776 Sous-Préfecture Muret le 21/01/72  
N°APE 923 D - N° SIRET 34316158400010  
N° DDJS (Education Populaire) 10-69/83-566 - Affiliation FDFR-FNSMR 3-1725  
5 Place de la Libération - 31600 SEYSSES - ☎ 05 61 56 93 26

## Règlement intérieur

Ce règlement complète les Statuts du Foyer Rural consultables au bureau de l'association.

Il est affiché dans les locaux et sur le site internet du Foyer Rural.

### **1 - Adhésion au Foyer Rural de Seysses et à la Fédération des Foyers Ruraux de Haute-Garonne**

En adhérant au Foyer Rural de Seysses, vous devenez automatiquement adhérent à la Fédération des Foyers Ruraux de Haute-Garonne.

Le montant de l'adhésion annuelle (de septembre à juin) est fixé par le Conseil d'Administration. Le versement doit être effectué par chèque à l'ordre du Foyer Rural de Seysses qui reverse la part due à la Fédération.

Cette adhésion est obligatoire pour participer aux activités proposées par tout Foyer Rural et bénéficier de l'assurance de la fédération.

Elle est gratuite à partir du troisième adhérent d'une même famille.

### **2 - Inscription aux activités et cotisation**

Pour avoir le droit de participer aux activités, il faut s'inscrire à un atelier en fournissant un dossier complet (voir plaquette), un certificat médical pour les activités sportives valable trois ans et **en s'acquittant d'une cotisation annuelle** (les statuts du Foyer Rural prévoient la possibilité d'une exclusion de l'atelier si ces obligations sont négligées).

Toute cotisation versée au Foyer Rural est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de démission ou exclusion.

En cas de maladie ou d'accident nécessitant un arrêt définitif de l'activité, un certificat médical est nécessaire pour obtenir un remboursement.

Avant de s'inscrire dans un atelier, on peut bénéficier d'un cours d'essai gratuit à condition de se signaler au bureau du Foyer Rural.

### 3 - Fonctionnement des ateliers

Les ateliers fonctionnent de septembre à juin sur le modèle du calendrier scolaire ; il n'y a donc pas d'activités pendant les vacances scolaires.

En règle générale, chaque atelier est représenté par un bénévole qui assure le lien entre les participants et le Foyer Rural et qui assiste au Conseil d'Administration. Les animateurs des ateliers sont sélectionnés par les membres du Bureau, la plupart sont salariés et ont pour employeur le Foyer Rural.

Les participants doivent signer une feuille de présence en début d'activité et respecter les règles de civilité et de sécurité nécessaires au bon déroulement des cours.

#### Ateliers enfants :

La responsabilité du Foyer Rural n'est engagée que durant le créneau horaire **pour lequel l'enfant est inscrit et dans le local réservé à l'activité.**

Il appartient au représentant légal du mineur de s'assurer de la présence de l'animateur. En cas de suppression inopinée d'une séance, le Foyer Rural doit en informer les adhérents par affichage dans la salle où l'activité est proposée et n'est en aucun cas tenu d'assurer la garde des enfants.

### 4 - Création d'atelier

Toute personne désirant proposer la création d'un nouvel atelier doit présenter au Conseil d'Administration un projet détaillé (but, organisation, financement, nombre d'adhérents potentiels ...) au Conseil d'Administration qui se prononcera sur la décision d'ouverture de l'atelier.

### 5 - Locaux et matériel

Les activités se déroulent dans des locaux que la mairie met à votre disposition, il est très important de les respecter.

Il faut aussi prendre soin du matériel fourni à tous par le Foyer Rural. Un inventaire est effectué tous les trimestres.

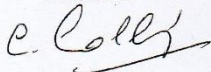
### 6 - Vie de l'association

Chaque membre est cordialement invité à participer et à collaborer aux activités organisées par les bénévoles du Foyer (forum des associations, loto, Puces Couturières, gala de danse, soirée théâtrale, etc...).

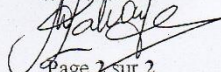
En fin de saison, l'Assemblée Générale de l'association se réunit pour présenter le bilan de la saison et élire ses nouveaux représentants. C'est aussi le moment privilégié pour se rencontrer, échanger, s'informer, construire les nouvelles bases et l'avenir de l'association. La présence du plus grand nombre y est souhaitée.

Fait à Seysses, le 3 mai 2018

Christiane COLLION  
Présidente



Monique LAHAYE  
Trésorière



Martine WAGET  
Secrétaire

